

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DFPE 8** Subvention (131 517 euros) et avenant à convention avec l'association Parler à d'autres (9e), pour le lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands à Paris.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention en date du 25 novembre 2013, avec l'association Parler à d'autres, pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention, par avenant à la convention précitée avec l'association Parler à d'Autres, gestionnaire du lieu d'accueil enfant parents dénommé Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris 9<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Parler à d'autres ayant son siège social 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle en date du 25 novembre 2013 susvisée. L'avenant est joint à la présente délibération et est relatif aux modalités

d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le lieu d'information et le lieu d'accueil enfants parents situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e).

Article 2 : Une subvention de 131 517 euros est allouée à l'association Parler à d'autres pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) au titre de l'exercice 2015 (N° SIMPA : 20973 - n° dossier de subvention 2015\_0458).

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**